



Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 02.09.2003

revue le : 02.09.2003

I Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du produit: ALUMINE ACTIVEE

Autres désignations: Alugel 3/16 – Delsorb HQ A4

Emploi de la substance / de la préparation :

Adsorbant

Siccatif

Fournisseur :

PARTENAIR S.A. - Z.I. De la Bonde - 91300 MASSY

Tel : 01.60.13.04.18 - Fax 01.60.13.03.58

2 Composition/informations sur les composants

No CAS Composants:

CAS: 1333-84-2

EINECS: 215-691-6

Oxyde d'aluminium (non fibrous) <97%

Indications complémentaires :

4,0-7,0 %% Perte au Feu

*1333-84-2 (Voir point 15)

* 3 Identification des dangers

· **Vue d'ensemble des urgences:**

· **YEUX:** Irritation possible des yeux.

· **PEAU:** Peut provoquer une irritation de la peau.

· **INHALATION:** Irritation possible de l'appareil respiratoire supérieur.

· **INGESTION:** Peut provoquer des irritations.

· **Composants chimiques et dangers possibles lors de l'utilisation:**

Oxyde d'aluminium: Faible danger pour la santé par inhalation.

Généralement considéré comme étant biologiquement inerte.

· **Principaux dangers:**

· **Troubles de santé aggravées en cas de contact avec le produit:**

Asthme, maladies chroniques des poumons et éruptions de la peau.

· **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:** Voir le point 11.

· **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

... / ...

* 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Utilisez une ventilation appropriée qui satisfasse aux limites reprises dans la Section 8.

· Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail :

I 333-84-2 oxyde d'aluminium (non fibrous)

VME (France)	10 mg/m ³
--------------	----------------------

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas inhaler la poussière.

Eviter tout contact avec les yeux

· Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection respiratoire recommandée:

Filtre P2.

· Protection des mains : Porter des gants appropriés pour éviter les maladies de la peau.

· Matériel de gants. Gants en tissu épais

· Temps de pénétration du matériel de gants. Non applicable

· Protection des yeux :

Il est conseillé d'utiliser des lunettes de sécurité avec une protection complète sur les côtés ou des lunettes 'fermées'.

* 9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.	
Forme :	Solide sous diverses formes
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	inodore
· Modification d'état	
Point de fusion :	2050°C
Point d'ébullition :	non déterminé
Point d'éclair :	non applicable
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Densité :	non déterminée
· Densité en vrac à 20°C:	620-830 kg/m ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
· Valeur du pH à 20°C:	9,4-10,1 (10% dans l'eau)

I 0 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Substances à éviter :

· Réactions Un réchauffement se produit en cas d'addition d'eau

· Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

· Indications complémentaires : N'est pas corrosif.

... / ...

* I1 Informations toxicologiques

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Peut provoquer une irritation de la peau.
- **des yeux :** Irritation possible des yeux.
- **Inhalation:** Irritation possible de l'appareil respiratoire supérieur.
- **Ingestion:** Peut provoquer des irritations.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

I2 Informations écologiques

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** En général non polluant

* I3 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Si la réutilisation ou le recyclage n'est pas possible, éliminer la matière récupérée dans une décharge industrielle.

· Catalogue européen des déchets	
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 03 00	loupés de fabrication et produits non utilisés
16 03 04	déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* I4 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (transfrontalier/domestique) : · Remarques : Non réglementé
· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) : · Polluant marin : Non · Remarques : Non réglementé
· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR : · Remarques : Non réglementé

* I5 Informations réglementaires

- **U.S. Federal Regulations:**
- **Statut TSCA:** Tous les composants de ce produit sont listés dans le TSCA.
- **Autres informations:**
En se référant à l'article VI du Clean Air Act 1990, cette matière ne contient pas de produits chimiques détruisant l'ozone et aucun produit chimique détruisant l'ozone n'est utilisé pour la production de cette matière.

... / ...

Tous les composants de ce produit sont listés dans le ENCS.

* Données modifiées en parallèle à la version précédente.